

Les principales différences entre ISEP Exchange et ISEP Direct

	ISEP Exchange	ISEP Direct
Description	Une centaine d'universités réparties dans une cinquantaine de pays sont proposées dans le programme ISEP Exchange. Dans le cadre d'ISEP Exchange, l'étudiant.e reçoit une aide financière de l'Université de Fribourg et de ce fait, participe partiellement aux frais (logement, repas, taxe d'inscription etc.)	Une soixantaine d'universités dans le monde sont proposées dans le programme ISEP Direct, moyennant le paiement total des taxes d'inscription et d'études par l'étudiant.e.
Conditions Unifr	• Payer vos taxes d'inscription et être immatriculé.e à l'Unifr.* ** • Avoir réussi au minimum 60 ECTS au début du séjour de mobilité et remplir les conditions de votre faculté. • Obtenir l'accord de votre coordinatrice-coordonateur de mobilité/conseillère-conseiller aux études. • Avoir des connaissances linguistiques suffisantes. Attention : ISEP exige le certificat TOEFL ou IELTS pour la plupart des universités anglophones afin d'optimiser vos chances d'éligibilité dans un maximum d'universités. Veuillez-vous organiser pour obtenir ce certificat avant fin janvier/mi-août. • Satisfaire aux exigences particulières des universités ISEP (choisissez « more filters » et cocher ISEP Exchange ou Direct).	
	*Vous êtes exempté des taxes d'inscription à l'université d'accueil.	** Vous devez également payer les taxes d'inscription à l'université d'accueil.
Sélection ISEP	Les places disponibles sont limitées. Vous n'avez pas la certitude d'être sélectionné.e dans l'université de votre premier choix. Choisissez entre 7 et 10 universités et ISEP vous placera dans une université selon les places disponibles et vos besoins académiques. Vous trouvez des informations complémentaires sur les chances de placement .	Si vous répondez aux exigences académiques et êtes sélectionné.e par le Service des Relations Internationales, vos chances de placement dans l'université choisie sont excellentes.

Délais candidature Unifr	Pour le semestre d'automne de l'année académique suivante :	Pour le semestre de printemps de l'année académique suivante :	Pour le semestre d'automne de l'année académique suivante :	Pour le semestre de printemps de l'année académique suivante :
	31 octobre : dépôt en ligne de la demande de mobilité au Service des relations internationales. Début décembre : réponse du SRI si vous êtes sélectionné-e.			
Candidature Unifr	1. Informez-vous sur le site ISEP www.isepestudyabroad.org et cherchez les universités partenaires compatibles avec votre domaine d'études sur le moteur de recherche ISEP. 2. Consultez l'offre de cours des universités. Veillez à ce qu'elle soit compatible avec votre programme d'études. 3. Rendez-vous sur votre portail MyUnifr sous l'onglet « Mobilité – Outgoing » pour vous renseigner sur les différentes démarches à suivre avant de déposer une demande de mobilité (candidature). 4. Rassemblez tous les documents demandés et complétez la demande de mobilité en ligne. 5. Faites signer le formulaire de demande de mobilité par votre conseillère-conseiller aux études et uploadez-le sur votre portail Myunifr. 6. N'oubliez pas de nous transmettre/valider votre candidature sur votre portail MyUnifr. 7. Le SRI étudie votre candidature.			
Délais candidature ISEP	15 février pour le semestre d'automne de l'année académique suivante Avril : réponse d'ISEP pour le placement dans l'université d'accueil.	15 août pour le semestre de printemps de l'année académique suivante Octobre : réponse d'ISEP pour le placement dans l'université d'accueil.	15 février : dépôt en ligne de la candidature sur le site ISEP. Les délais de réponse d'ISEP Direct varient selon les universités.	15 août : dépôt en ligne de la candidature sur le site ISEP. Les délais de réponse d'ISEP Direct varient selon les universités.
Candidature ISEP	Si vous êtes sélectionné.e pour le programme ISEP, le SRI vous envoie des informations relatives à votre candidature ISEP. 1. Créez un compte sur le site ISEP pour commencer votre candidature ISEP en ligne. 2. Une fois que la coordinatrice ISEP de l'Unifr valide votre demande pour commencer la candidature, vous pouvez déposer votre candidature en ligne (<i>voir délais plus haut</i>). 3. Une fois que vous déposez votre candidature sur le site ISEP, le SRI la vérifie et, si elle est complète, la valide. 4. ISEP vous envoie des instructions par email pour les étapes à suivre. Votre placement vous est directement communiqué par ISEP. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site ISEP concernant les différentes étapes de la candidature ISEP et le processus de placement.			

Taxes d'inscription	Vous payez vos taxes d'inscription à l'Unifr. Vous êtes exempté.e des taxes d'inscription à l'université d'accueil.	Vous payez vos taxes d'inscription à l'Unifr et à l'université d'accueil.
Frais de mobilité et subsidie	1. Taxe d'inscription ISEP : USD 100.- à payer à ISEP lors de votre inscription – taxe non remboursable. 2. Taxe de placement ISEP : USD 495.- à payer à ISEP lorsque vous êtes placé.e dans une université - taxe non remboursable. Ces taxes (d'inscription et de placement) ne seront pas remboursées en cas d'annulation. Plus d'info sur ces frais ISEP Vous devez conclure une assurance maladie obligatoire d'ISEP avant votre départ. Comptez environ USD 100.- par mois. Planifier vos finances	
	3. Contribution au programme Isep : coût facturé par semestre : CHF 4'500.- Le coût réel est entre CHF 9'000.- et CHF 12'000.- mais vous recevez un subsidie de l'Unifr qui est calculé chaque année. Cette facture vous est envoyée avant votre départ et elle inclut le logement sur le campus, les repas, des sessions d'information, etc. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site ISEP.	Les frais universitaires dépendent de chaque université d'accueil ISEP et sont entièrement à la charge de l'étudiant (il n'y a pas d'aide de l'Unifr). Ces frais incluent la taxe d'inscription sur place ainsi que le logement, les repas, etc. Veuillez-vous renseigner sur chaque université ISEP Direct en consultant le Isep Program Finder (moteur de recherche Isep). Attention, certaines universités peuvent facturer d'autres frais. Voici des informations complémentaires sur le site ISEP.
Assistance inclus dans le programme	Assistance ISEP Exchange	Assistance ISEP Direct
Informations utiles	Etats-Unis : l'année académique est divisée en semestres ou en trimestres et débute fin août ou début septembre et se termine fin mai. Pays de l'hémisphère Sud : le 1er semestre débute en février/mars, le 2ème semestre en juillet/août.	

SRI /Juillet 2026